

Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e au XVII^e siècle

Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel

Paris, 1861

Faite

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80714](https://nbn-resolving.de/urn:nbn:de:hbz:466:1-80714)

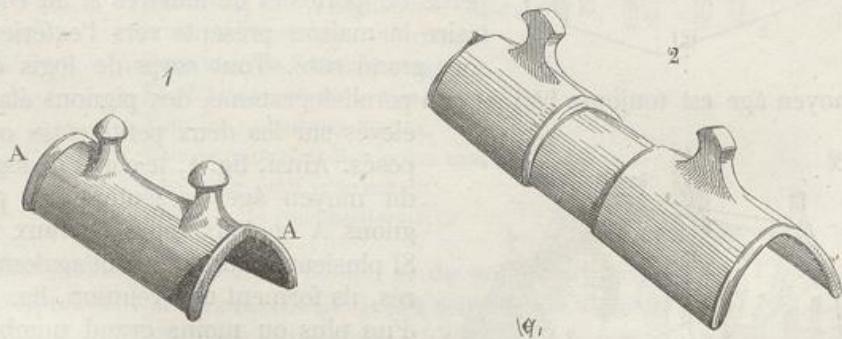
leurs *vistz*; mais ces faces ne sont autre chose que l'apparence nécessaire des dispositions du plan, des logements ou des constructions intérieures. En un mot, dans l'architecture du moyen âge, la façade ne peut être séparée de l'ordonnance générale du bâtiment, elle en est la conséquence. Nous renvoyons donc nos lecteurs aux articles : CATHÉDRALE, CHATEAU, MAISON, PALAIS, ARCHITECTURE *religieuse, monastique et militaire*.

FAITAGE, s. m. Partie supérieure d'un comble à deux égouts (voy. CHARPENTE, CRÈTE, FAITIÈRE).

FAITE, s. m. Pièce de bois horizontale qui réunit les deux extrémités supérieures des poinçons de fermes (voy. CHARPENTE).

FAITIÈRE, s. f. Tuile de couronnement d'un comble à deux égouts. Ces tuiles sont unies ou ornées, simples ou doublées. Lorsque les faitières sont ornées, elles composent une véritable crête de poteries plus ou moins découpée sur le ciel. Les tuiles faitières de l'époque romane sont généralement d'une très-grande dimension, posées jointives, et souvent ornées de boutons servant à les poser facilement. Ces boutons forment la décoration continue ou la crête du faitage. Nous avons vu encore sur les combles de l'église de Vézelay des débris de très-anciennes faitières (du XII^e siècle probablement) qui n'avaient pas moins de 0,70 c. de longueur, et qui devaient être posées jointives avec un calfeutrage en mortier entre-deux.

Voici, fig. 1, une de ces faitières en terre cuite d'une bonne qualité,



vernissée à l'extérieur d'une couverte brun-verdâtre. Les bords A extrêmes étaient légèrement relevés pour éloigner l'eau de pluie du joint, lequel était garni de mortier. Les boutons, d'une saillie de 0,42 c. à 0,45 c., étaient assez grossièrement modelés à la main. Plus tard on reconnut que ces tuiles faitières jointives, malgré les calfeutrages en mortier, laissaient passer l'humidité dans les charpentes, et on chevaucha ces faitières, ainsi que l'indique la fig. 2. Toutefois, pour éviter leur dérange-